

Ensemble,
bâtissons l'avenir



COMMUNICATION SUR LES PROGRES 2010

SAEBL 
SOCIÉTÉ ARMORICAINE ÉLECTRICITÉ BÂTIMENT - INDUSTRIE





SOCIÉTÉ ARMORICAINE ÉLECTRICITÉ BÂTIMENT - INDUSTRIE

S.A.R.L. AU CAPITAL DE 100.000 €

297, RUE DE KERLO - Z.I. DE KERPONT - B.P. 21 - 56854 CAUDAN Cedex

TÉL. 02 97 89 32 86

TÉLÉCOPIE 02 97 89 39 65

SIRET 319 151 163 00015

R.C. 80 B 159

A.P.E. 4321 A

N°TVA : FR 63 319 151 163

E-mail : info@saebi.fr

**ASSOCIATION FORUM DES AMIS
DU PACTE MONDIAL EN FRANCE**

29, rue de Lisbonne

75 008 PARIS

CAUDAN, le14.juin.2010.....

Madame, Monsieur,

Par cette présente lettre, j'ai le plaisir de vous confirmer le renouvellement de l'engagement de S.A.E.B.I. à adopter, soutenir et à appliquer les dix principes du Pacte Mondiale des Nations Unies qui concerne les droits de l'homme, les droits du travail, la protection de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Nous vous exprimons notre volonté de faire progresser ces principes dans notre domaine d'influence et nous nous engageons à les intégrer dans notre stratégie, notre culture commerciale et nos modes opératoires

La société s'est fortement engagée ces dernières années, sur le respect de l'environnement. Vous trouverez ci-joint les résultats des actions que nous avons menées durant ces années.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous pris d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Didier LE GUERN

Directeur

**SOCIÉTÉ ARMORICAINE ÉLECTRICITÉ
BÂTIMENT - INDUSTRIE**

297, Rue de Kerlo - Z.I. de Kerpont - B.P. 21
56854 CAUDAN Cedex

Tél. 02 97 89 32 86 - Télécopie 02 97 89 39 65

SIRET 319 151 163 00015 R.C. 80 B 159

A.P.E. 4321 A N°TVA : FR 63 319 151 163

PLAN D'ACTION 2010

Grâce à l'implication de l'ensemble du personnel et de nos principaux fournisseurs, l'entreprise SAEBI a intégré dans son activité quotidienne et son mode de fonctionnement la notion d'entreprise citoyenne.

Notre plan d'action 2010 s'articule autour de 2 grands principes :

- Environnement
- Responsabilité sociale

L'ENVIRONNEMENT

I. DECHETS

- **Favoriser le tri et valoriser les déchets de chantier :**

a) Tri et valorisation des déchets issus des chantiers situés à proximité et ramenés à l'entreprise :

Les déchets ramenés à l'entreprise sont triés et stockés dans une benne. Nos déchets sont collectés et valorisés par le groupe VEOLIA PROPLETE. Les matériaux collectés seront soit recyclés, méthanisés, ou incinérés. Par le biais, nous préservons ou revalorisons aux mieux les ressources de la planète.

b) Tri et valorisation des déchets issus des chantiers éloignés de l'entreprise :

Le tri et le stockage des déchets issus des chantiers (éloignés) sont planifiés en phase préparatoire de projet, où nous précisons la nature du tri, et le type de déchets collectés (bois, plastiques, papiers, cartons, déchets inertes, déchets industriels banals mélangés...). Concernant la collecte des déchets, nous faisons appel à la filière la plus proche du chantier (la proximité permet d'éviter encore une fois, d'émettre inutilement des gaz à effet de serre qui proviendraient du déplacement de la filière).

- **Recyclage des cartouches d'imprimantes, des téléphones portables, des CD et DVD, des piles usagées, ainsi que des ampoules :**

Auparavant, nous traitons le recyclage des cartouches avec la société « REPRO CONSEIL ».

A ce jour, nous avons passé un accord avec l'entreprise ECOLOGIK BURO, dont la devise est « Ensemble Collectons, Recyclons, Protégeons ». Cette société a fait le pari de vivre sur la seule revalorisation industrielle des déchets (consommable) qu'elle collecte gratuitement. Grâce à cette collecte, ECOLOGIK BURO finance la protection de l'environnement (membre de 1% for the planet)

Elle nous fournit la prestation éco-traitement, qui consiste en l'achat de caisse en carton pour la collecte de consommable « non-recyclable directement » (démontage, tri et valorisation) et nous approvisionne gratuitement en caisse « écoligik-box », pour que nous stockions nos cartouches vides qui seront rechargées, puis réutilisées (revendus).

L'entreprise nous fournit gratuitement en boîtes BATRIBOX pour que le personnel puisse se débarrasser de ses piles, batteries usagées. Cette action appartient au programme national BATRIBOX qui a été initiée par SCRELEC. Les batteries seront recyclées pour être utilisées dans la fabrication de nouvelles piles et batteries ou d'autres objets usuels de la vie quotidienne.

(Annexe n°1)

Comme vous le savez, les lampes ne se jettent plus et doivent être recyclées. Nous proposons à nos clients la collecte de leurs tubes et de leurs lampes usagés, que nous déposons chez notre distributeur CEDI, avec qui nous avons un partenariat.

(Annexe n°2)

Grâce à ces gestes, nous participons à la réduction des déchets et nous contribuons à la préservation des matières premières et de notre environnement.

Par ces actes, nous participons au développement de l'éco-industrie, ainsi qu'à la création d'emplois non dé localisable.

II. DEPLACEMENTS

○ Utilisation d'un carburant automobile plus propre pour l'environnement :

Pour réduire nos consommations en carburants, (d'où une réduction de l'émission de polluants), nous avons opté pour une utilisation généralisée du gazole Prémium ou Excellium par l'utilisation des cartes TOTAL.

Les carburants Total Excellium sont de qualité supérieure dont les performances ont été améliorées par de nouveaux additifs, cela se traduit par une baisse de consommation moyenne de 3,8%, une réduction des émissions de 5% par km, permet d'avoir un moteur plus propre et plus silencieux grâce à des molécules détergentes développées pour la gamme TOTAL EXCELLIUM.

(Informations issue du site de TOTAL).

○ Sélection écologique des fournisseurs :

Nous favorisons les fournisseurs se situant dans un périmètre de moins de 5 km autour de l'entreprise, afin de réduire les déplacements ainsi que l'émission des gaz à effet de serre.

III. GESTION BUREAUTIQUE

○ Utilisation de produits (Fournitures) plus respectueux de l'environnement :

Nous préservons l'environnement en utilisant des enveloppes qui disposent du label NF ENVIRONNEMENT (issues du catalogue vert du distributeur OFFICE DEPOT), grâce à ce catalogue que nous a fourni notre fournisseur, nous utilisons des fournitures qui visent à préserver l'environnement puisqu'elles sont issues du recyclage, de forêts durablement gérées (FSC et PEFC), logo Blue Angel, ou qui sont fabriquées sans chlore élémentaire (ECF).

(Annexe n°3)

○ Une communication plus saine :

Nous optimisons le papier utilisé au sein de l'entreprise, pour cela nous utilisons au maximum les e-mails plutôt que les lettres postales, nous avons aussi mis en place un système permettant de recevoir les télécopies par ordinateur plutôt que sur papier, ce qui permet d'éviter certaine dépense de papiers inutiles. Nous incitons particulièrement auprès des salariés sur la réutilisation des feuilles imprimées, en brouillons.

○ Economie d'énergie, grâce au remplacement des écrans de pc (CTR) par des écrans plat LCD :

Dans le but, de réduire notre consommation énergétique (électricité), et pour améliorer le confort visuel des employés, l'entreprise a investi sur l'année 2008 et 2009 dans des écrans LCD pour remplacer les écrans cathodiques (CRT) de PC, et dans l'achat de PC portable (quand le poste de la personne le permettait).

L'entreprise possède aujourd'hui, 2 pc fixes, et 4 pc portables (un poste fixe consomme en moyenne 82W, et 4.5W en veille, un portable consomme 6 fois moins d'énergie qu'un fixe). Un écran LCD consomme 70% moins d'énergie qu'un écran CRT. Nous avons par conséquent réduit la consommation d'énergie électrique liée aux écrans d'environ 70%.

LA RESPONSABILITE SOCIALE

I. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

En matière de politique sociale, nous avons toujours concentré nos efforts sur la formation continue, la transmission du savoir entre les générations et l'apprentissage des jeunes. De plus, bien gérer son personnel est important car une baisse de productivité, de qualité du produit, d'ambiance de travail, nuit fortement à l'exploitation.

○ **Apprentissage**

L'apprentissage est un investissement pour l'avenir. Depuis trois ans, nous formons en liaison avec le CFA un apprenti. Il est aujourd'hui en classe de terminal Bac Pro Electrotechnique. Au quotidien, nous l'aidons à réussir dans ses projets et à acquérir les connaissances nécessaires pour évoluer et pour relever le défi de l'éco-construction et du développement durable.

(Annexe n°4)

○ **Formations**

La formation du personnel est une clé de la réussite et de la croissance de l'entreprise, en même temps qu'un facteur de reconnaissance et de motivation pour les salariés qui en bénéficient.

Souhaitant relever le défi de la performance énergétique nous avons axé notre politique de formation sur ses nouvelles technologies.

Aujourd'hui, une partie de l'encadrement et des compagnons sont formés sur le Photovoltaïque.

(Annexe n°5)

II. PREVENTION / SECURITE

La mise en place d'un document unique d'évaluation des risques et d'un plan d'action de prévention de risques professionnel, consiste à identifier et classer les risques dans l'entreprise et sur les lieux où les compagnons travaillent, afin de mettre en place des actions de prévention pertinentes pour ainsi assurer aux mieux la sécurité du personnel SAEBI. C'est l'étape initiale d'une politique de santé et sécurité au travail.

(Annexe n°6)

ANNEXE

n°1

CONTRAT DE PRESTATION Logik-Box

Entre les Soussignés :

ECOLOGIK BURO, S.A.R.L au capital de 9000 €, dont le siège social est situé au 16, Place de l'église de Tamaris – 30100 Alès, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d' Alès sous le numéro 494 950 850.

Agrément préfectoral du 13/04/2007 n° 07-046N pour l'activité de transport par route de déchets / Agrément préfectoral du 13/04/2007 n° 07-045A pour l'activité de négoce et de courtage de déchets.

Représentée par M François BENARD Cogérant et responsable administratif dûment habilité aux fins des présentes,

(Ci-après dénommée « **ECOLOGIK BURO** »)

D'une part,

Et

Raison Sociale : SAEBI

297, rue de Kerlo

56850 CAUDAN

Représentée par Monsieur LE GUERN Didier

Agissant au nom de la Société ci-avant désignée, et des établissements et Sociétés faisant l'objet de l'Annexe I, et dûment habilité aux fins des présentes,

(Ci-après dénommée « le client »)

D'autre part,

Etant préalablement exposé que :

ECOLOGIK BURO, est une entreprise dont l'activité est d'apporter des solutions de collecte, de recyclage, de valorisation des déchets bureautiques et administratifs (cartouches d'imprimantes & fax, piles & accumulateurs, téléphones portables, CD & DVD, Matériel informatique usagé, papier...)

« le client » est une Société SARL française dont l'activité principale est l'électricité

Soucieuse de l'environnement, des réglementations actuelles et futures Européennes et Nationales, « le client » souhaite apporter des solutions satisfaisantes à la valorisation ou l'élimination de certains déchets bureautiques et administratifs liés à son activité professionnelle.

Les deux parties à la présente convention ont souhaité se rapprocher pour convenir de l'accord de Partenariat suivant :

ARTICLE 1 – Objet du Partenariat :

1-1 Par le présent contrat, « le client » confie à **ECOLOGIK BURO**, sur le Territoire Français métropolitain les opérations de collecte, de valorisation, ou d'élimination des déchets bureautiques et administratifs définies dans le présent accord auprès de ses sites qui adhéreront à la présente convention.

Une liste des sites sera fournie à **ECOLOGIK BURO**. Seuls les sites identifiés en Annexe 1 seront concernés par le présent contrat, cette liste sera mise à jour par « le client » en cas de nouveau site volontaire, de changement d'adresse ou toute autre fait modifiant l'intervention de **ECOLOGIK BURO** pour la collecte des déchets définis par le présent contrat.

1-2 Le présent contrat définit les conditions selon lesquelles la prestation, la traçabilité et le partenariat en général, seront réalisés.

ARTICLE 2 – Portée du Partenariat:

- 2-1 Les opérations confiées à **ECOLOGIK BURO** concernent, la collecte, le tri, le traitement des déchets bureautiques et administratifs définis ci-après, ainsi que la fourniture de containers destinés à la préparation de ces mêmes collectes, concernant les sites désignés dans **l'Annexe I**.
- 2-2 Les déchets pris en charge par la présente convention sont :

- Consommables d'imprimantes et de Fax Laser et Jet d'encre
- Piles et accumulateurs
- Téléphones portables
- CD-ROM et DVD Usagés

Tout autre déchet confié à **ECOLOGIK BURO** sera facturé suivant les conditions définies à l'article 6 de la présente convention.

- 2-3 La mise à jour de la liste des Sites pour lesquels la prestation de **ECOLOGIK BURO** est susceptible d'être réalisée s'effectuera par simple demande écrite « du client » en ce qui concerne les sites sur le Territoire français. Elle nécessitera le consentement préalable écrit de **ECOLOGIK BURO**, en ce qui concerne l'extension à des Sites localisés dans d'autres pays ou territoires hors Métropole française, ou en ce qui concerne des Sociétés non affiliées mais partenaires « du client ». L'acceptation et le délai de mise en place effectifs des prestations seront dès lors décidés par accord des Parties.
- 2-4 Les différents Responsables des sites « du client » se rapprocheront d'**ECOLOGIK BURO** pour organiser des opérations prévues par le présent contrat.

ARTICLE 3 – Modalités de réalisation des Prestations

Pour réaliser les opérations :

- **ECOLOGIK BURO** met à disposition « du client » des containers ayant pour objet de permettre le dépôt, par le personnel des établissements désignés, des différents déchets faisant l'objet du présent contrat. La nature et les conditions de cette mise à disposition dans les Etablissements sont définies dans **l'Annexe II**.

- Chaque établissement « du client » désigne un interlocuteur privilégié auprès d'**ECOLOGIK BURO**. Cet interlocuteur privilégié du site peut, selon les besoins, contacter **ECOLOGIK BURO**, pour demander une collecte à date.
- Les collectes sont effectuées par **ECOLOGIK BURO** ou l'un de ses prestataires à la date convenue, qui se charge de gérer le traitement de ces déchets, selon les modes opératoires d'**ECOLOGIK BURO** en conformité avec les réglementations françaises et européennes en vigueur sur chaque type de déchet concerné.
- **ECOLOGIK BURO** organise ses collectes de la manière suivante :
 1. Dès que les containers sont pleins, il convient de contacter **ECOLOGIK BURO** pour commander leur enlèvement.
 2. La demande d'enlèvement peut être effectuée soit :
 - Par téléphone au 09.51.02.10.04 (prix d'un appel local)
 - Par fax au 09.56.02.10.04
 - Par Email contact@ecologik-buro.com
 - Par internet www.ecologik-buro.com
- **ECOLOGIK BURO** assure l'information en retour concernant la traçabilité des opérations menées par le retour du B.S.D. (Bordereau de suivi de déchets), sur demande du client.

ARTICLE 4 – Engagements de ECOLOGIK BURO:

ECOLOGIK BURO s'engage à :

- 4-1 Assurer la mise à disposition des containers prévus pour collecter les déchets prévus par ce contrat.
- 4-2 Réaliser la collecte des déchets faisant l'objet du contrat, sur les Sites identifiés en **Annexe I**, à la demande des interlocuteurs désignés.
- 4-3 Réaliser le transport et le traitement de valorisation des déchets faisant l'objet des prestations, en respectant les réglementations en vigueur.
- 4-4 Remettre « au client » à l'issue des collectes, un bordereau de suivi de déchets.
- 4-5 S'assurer de l'exécution des présentes prestations conformément au respect des réglementations environnementales en vigueur.

- 4-6 Faire respecter l'ensemble des dispositions du présent contrat à ses sous-traitants et prestataires agréés le cas échéant.

ARTICLE 5 – Engagements « du client »:

« Le client » s'engage à :

- 5-1 Confier à titre exclusif à **ECOLOGIK BURO** la collecte sélective et le recyclage des déchets, ou des catégories de déchets, objets du présent contrat, pour chacun des sites identifiés en **Annexe I**.
- 5-2 Conduire une politique d'information interne de ses services de manière à permettre la bonne exécution des opérations de collecte par **ECOLOGIK BURO**.

ARTICLE 6 – Rémunération de la Prestation:

- 6-1 La Prestation relative au présent contrat fait l'objet d'une rémunération d'ECOLOGIK BURO suivant les conditions suivantes :
- Les déchets mentionnés au point 2.2 sont pris en charge par la société Ecologik Buro gratuitement
 - Non respect des consignes de tri : Les déchets non pris en charge par le présent contrat seront facturés 5€ HT / Kg avec un minimum forfaitaire de perception de 15€ HT
 - Demande de Reporting : au-delà de la délivrance des Bordereaux de Suivi des Déchets, un reporting peut être délivré au client suivant les modalités suivantes (tarif annuel, cochez la case correspondant à la fréquence désirée) :
 - Rapport annuel de collecte : 75€ HT
 - Rapport semestriel : 135€ HT
 - Rapport trimestriel : 240€ HT
 - Rapport mensuel : 600€ HT

ARTICLE 7 – Responsabilité :

- 7-1 **ECOLOGIK BURO** a recours, dans le cadre de ses activités, à des Sous-traitants ou Prestataires. **ECOLOGIK BURO** garantit la qualité des

Prestations qu'il délègue à ses Prestataires agréés, et le respect par ceux-ci des réglementations qui y ont attachées.

7-2 ECOLOGIK BURO ne pourra être rendu responsable en cas d'inexécution, de retard ou de mauvaise exécution du présent contrat en raison de la survenance d'un événement de force majeure. Au sens du présent accord, force majeure signifie tout événement imprévisible et irrésistible provenant d'une cause extérieure à **ECOLOGIK BURO**.

7-3 Dans une telle hypothèse, **ECOLOGIK BURO** se devra d'informer « le client » par écrit, s'efforcera d'en limiter les effets, reprendra l'exécution du présent accord aussitôt que les effets de la force majeure auront cessé.

ARTICLE 8 – Durée :

Le présent accord entrera en vigueur à la date du 04/06/2010 pour une durée d'un an (un an). Au terme de cette première période, il se poursuivra tacitement pour une durée indéterminée, chacune des Parties ayant la faculté de le résilier à tout moment moyennant le respect d'un préavis de 3 mois.

ARTICLE 9– Divers :

9-1 Le présent contrat est conclu « intuitu personae ». En conséquence, chacune des Parties ne pourra céder en tout ou partie ses droits et obligations découlant du présent contrat sans l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

9-2 **ECOLOGIK BURO** garantit qu'il est titulaire d'une police d'assurances destinée à couvrir les dommages qu'il pourrait occasionner chez « le client » à l'occasion de l'exécution des prestations de la présente convention.

ARTICLE 10 – Résiliation :

Au-delà des dispositions prévues aux Articles 6, 7, et 9, chacune des Parties pourra résilier le présent accord dans l'un des cas suivants :

- L'autre Partie manque à l'exécution de ses obligations au titre d'un des Articles du présent accord, et ne répare pas ce manquement dans un délai de trente (30) jours à compter d'une première notification écrite lui ayant été adressée à cet effet par la Partie lésée.

- L'autre Partie fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire ou de liquidation et, lorsqu'il s'agit d'un redressement judiciaire, ne manifeste pas par écrit sa décision de poursuivre l'exécution du présent accord dans les trente (30) jours suivant le prononcé du redressement judiciaire.
- L'autre Partie cède en tout ou partie ses droits et obligations sans respecter les dispositions du présent accord.

ARTICLE 11 – Litiges :

Tout différend entre les Parties relatifs à l'existence, la validité, l'interprétation, l'exécution et la résiliation du présent accord que les Parties ne pourraient résoudre à l'amiable, sera de la compétence du Tribunal de Commerce d'Alès.



ARTICLE 12 – Annexes :

Les annexes énumérées ci-dessous constituent partie intégrante du présent contrat :

Annexe I : Liste des sites et des interlocuteurs locaux.

Annexe II : Présentation Logik-Box.

Fait en deux exemplaires originaux.

A, Alès	A, Caudan
Le 14/06/2010	Le 21 juin 2010
S.A.R.L Ecologik Buro	Le Client
	
ECOLOGIK BURO 15, place de l'église de l'amaris 30100 Alès en Cévennes Tel: 09 51 02 10 04 - Fax: 08 25 27 45 87 www.ecologik-buro.com - Site: www.ecologik-buro.com	SOCIÉTÉ ARMORICAINE ÉLECTRICITÉ BATIMENT INDUSTRIE 297, Rue de Kerto - Z.I. de Kerpont - B.P. 21 56854 CAUDAN Cedex Tel. 02 97 89 32 86 - Télécopie 02 97 89 39 65 SIRET 310 151 163 00045 (R.Z. 80 B 159) APE 4721A N° TVA FR 63 310 151 163

ANNEXE

n°2

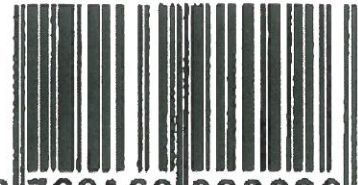
Détenteurs, vous souhaitez vous assurer que les tubes usagés contenus dans cette alvéole seront bien recyclés ?

Demandez au point de collecte à qui vous allez les confier de s'engager à les remettre à la filière de recyclage sous le contrôle de Récylium*

Le CERTIFICAT DE COLLECTE SÉLECTIVE dûment rempli et signé matérialise cet engagement.

Conservez-le, il est la preuve que vos tubes seront bien recyclés.

Le recyclage des Lampes est un enjeu écologique majeur. Par votre geste vous participez à la protection de notre environnement et à la préservation des ressources naturelles.



3 760160 920026

ALVEOLES TUBES USAGES

CERTIFICAT DE COLLECTE SÉLECTIVE



Vous pouvez télécharger le formulaire CERTIFICAT DE COLLECTE SÉLECTIVE sur www.recylium.com (Espace public de collecte)

DÉTENEUR

Coordonnées ou cachet

SOCIÉTÉ ARMORICAINE ÉLECTRICITÉ
BÂTIMENT - INDUSTRIE
297, Rue de Kerlo - Z.I. de Kerpont - B.P. 21
56854 CAUDAN Cedex
Tél. 02 97 89 32 86 - Télécopie 02 97 89 39 65
SIRET 319 151 163 00015 - R.C. 80 B 159
APE 4321 A - N° TVA - FR 63 319 151 163

Remarques (DÉTENEUR ou POINT DE COLLECTE)

POINT DE COLLECTE

Coordonnées ou cachet

Cedi
4 rue des Micocouliers
Z.A.C. du Bourgneuf
56100 LORIENT

TAL 02 97 89 32 86 - Tél. 02 97 89 39 65
www.recylium.com

Je soussigné (POINT DE COLLECTE) déclare avoir reçu ce jour une alvéole remplie de tubes fluorescents (environ 60) que je m'engage à confier à la filière de recyclage Récylium*.

Date

14/06/10

Signature

A conserver par le Déteneur - Ce certificat n'engage que son signataire



ATTESTATION DE PARTICIPATION

A LA COLLECTE SELECTIVE DES LAMPES

Je soussigné Hervé GRIMAUD, ayant tout pouvoir pour représenter la société Récyllum, éco-organisme agréé par arrêté des Ministres de l'Ecologie, de l'Industrie et des Collectivités Locales en date du 9 août 2006 pour l'enlèvement et le traitement/recyclage des lampes* usagées sur tout le Territoire National, certifie que la société :

**COMPTOIR ELECTRO-DOMESTIQUE ET INDUSTRIE
51, RUE GUY AUTRET ZI DE L'HIPPODROME
29556 QUIMPER CEDEX 9**

Inscrite au registre du commerce et des sociétés :

RCB351385539 QUIMPER

a signé avec Récyllum une convention d'enlèvement des lampes* usagées, ci-après appelée « la SOCIETE ».

Dans le cadre de ce contrat, la SOCIETE bénéficiera de la part de Récyllum d'un service d'enlèvement des lampes* usagées qu'elle a elle-même collectée sélectivement du fait de sa propre utilisation ou de prestations de services qu'elle assure auprès de tiers.

Les lampes* usagées ainsi enlevées par Récyllum sur les sites désignés par la SOCIETE, sont traitées/recyclées conformément à la réglementation en vigueur et dans le respect des principes de développement durable.

Fait le 11/06/2010 pour valoir ce que de droit.



Hervé GRIMAUD
Directeur Général

(*) Lampes : tubes fluorescents et autres lampes usagés visés dans la catégorie 5 de l'Annexe 1 du décret n°2005-829 du 20 juillet 2005, ayant fait l'objet d'une mise sur le marché français.

CERTIFICAT DE RECYCLAGE DE TUBES USAGÉS



RÉCYLUM, Eco-Organisme agréé* pour l'enlèvement et le traitement des Lampes usagées, dont le siège social est situé 17, rue Amiral Hamelin 75116 Paris (RCS Paris B 482 323 946)

Déclare avoir fait enlever sur le Point de Collecte Récylum les conteneurs spécifiés et avoir fait recycler les tubes usagés le :
21/04/2008



POINT DE COLLECTE RECYLUM		N° CONTENEURS TUBES	
Nom :	C.E.D.I	Numéro	Date enlèvement
Adresse :	4, RUE DES MICOCOULIERS	0407040078	03/04/2008
Code Postal :	56100		
Ville :	LORIENT		
LOGISTICIEN		POIDS NET TOTAL TRAITE (Kg)	
Enlevé par le Logisticien :	SODICOME	246.00	
Adresse :	ZA du GRIPAIL		
Code Postal :	35590		
Ville :	Saint Gilles		
RECYCLEUR			
Traité par le Recycleur :	COVED RIOM		
Adresse :	COVED - ECOSYNTHESE		
Code Postal :	RIOM		
Ville :	63200		

Certificat de Recyclage à conserver par le Point de Collecte Récylum

CERTIFICAT DE RECYCLAGE DE TUBES USAGÉS



RÉCYLUM, Eco-Organisme agréé* pour l'enlèvement et le traitement des Lampes usagées, dont le siège social est situé 17, rue Amiral Hamelin 75116 Paris (RCS Paris B 482 323 946)

Déclare avoir fait enlever sur le Point de Collecte Récyllum les conteneurs spécifiés et avoir fait recycler les tubes usagés le :
20/05/2009



POINT DE COLLECTE RECYLLUM		N° CONTENEURS TUBES	
Nom :	C.E.D.I	Numéro	Date
Adresse :	4, RUE DES MICOCOULIERS		enlèvement
Code Postal :	56100	0407030070	22/04/2009
Ville :	LORIENT		
LOGISTICIEN			
Enlevé par le Logisticien : SODICOME			
Adresse : ZA du GRIPAIL			
Code Postal : 35590			
Ville : Saint Gilles			
RECYCLEUR		POIDS NET TOTAL TRAITE (Kg)	
Traité par le Recycleur : TCMS			
Adresse : ZAC des Marots -Route Ecluse		204.50	
Code Postal : St Thibaul			
Ville : 10800			

Certificat de Recyclage à conserver par le Point de Collecte Récyllum



CERTIFICAT DE RECYCLAGE

Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

Paris, le 01/03/2010

RÉCYLUM, Eco-Organisme agréé* pour l'enlèvement et le traitement des lampes et le tubes fluorescents usagés, dont le siège social est situé 17, rue Amiral Hamelin 75116

Déclare avoir fait enlever sur le Point de Collecte Récyllum les conteneurs spécifiés ci-dessous et avoir fait recycler les déchets d'équipements électriques et électroniques qu'ils contenaient :

POINT DE COLLECTE RECYLLUM

Nom : C.E.D.I
 Adresse : 4, RUE DES MICOCOULIERS
 Code Postal : 56100
 Ville : LORIENT

COLLECTEUR

Déchets enlevés par : SODICOME
 Adresse : ZA du GRIPAIL
 Code Postal : 35590
 Ville : Saint Gilles

COLLECTE ET RECYCLAGE DES DEEE

Numéro conteneur	Date collecte	Type déchet	Poids net	Date recyclage	Recycleur nom et adresse
0107013028	01/02/2010	Tube	188 kg	24/02/2010	CITRON - 76700 Rogerville

Certificat de Recyclage à conserver par le Point de Collecte Récyllum

*Par arrêté ministériel du 09 août 2005

RECYLUM S.A.S. au capital de 40.000 Euros - R.C.S. Paris N° B 482-323-946
 Siège social : 17, rue Hamelin - 75116 Paris / ☎ +33-1-56-28-95-93 / www.recyllum.com

▶ N° Vert 0810 001 777

PREMIER APPEL D'URGENCE

ANNEXE

n°3



ATTESTATION

*La société Office Depot bs,
126, avenue du Poteau
60300 SENLIS
fournisseur de la Société SAEBI
Rue de Kerlo
ZI de Kerpont
56850 CAUDAN*

*Certifie que celle-ci privilégie l'utilisation des fournitures de bureau
bénéficiant des labels de protection de l'environnement
(FSC - Ange Bleu - NF environnement - PEFC - Recyclé).*

Le 11 juin 2010.

ANNEXE

n°4



CONTRAT D'APPRENTISSAGE OU AVENANT ⁽¹⁾ (Articles L. 117-1 et suivants du code du travail)

Nature du contrat ou de l'avenant **21** Type de dérogation le cas échéant

(Voir notice - cadre A)

(Voir notice - cadre B)

N° d'enregistrement du dernier contrat concernant le même apprenti : **056200711000694**

cerfa

N° 10103 * 04

Si avenant, n° d'enregistrement du contrat

Sans le numéro du contrat précédent, cet avenant ne peut être enregistré

FA 13a

L'EMPLOYEUR (voir notice cadre C)

34924

Nom et Prénom :	GUIBAN Christian	N° SIRET de l'établissement d'apprentissage	319.151.163.00015
Nom d'époux(se) :		Code de l'activité principale de l'entreprise	4321A
Dénomination :	SOCIETE ARMORICAINE D'ELECTRICITE BATIMENT ET INDUSTRIE	Secteur de référence :	2
Adresse de l'établissement d'exécution du contrat :	ZI DE KERPONT 282 RUE DE KERLO 56850 CAUDAN	Nombre de salariés	18
Convention collective :	BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS IDCC 1597	Téléphone :	02 97 76 05 88
Caisse de retraite complémentaire de l'apprenti :	PRO BTP 44176 NANTES CEDEX 4	Télécopie :	02 97 76 44 70
		Courriel :	compta@guiban.com
		Code de la caisse complémentaire :	G031

L'APPRENTI (voir notice cadres D et E)

Nom et Prénom :	ROSTREN Kevin	Sexe : (M=1, F=2) 1 (D) Nationalité :	1
Nom d'époux(se) :		Date de naissance :	29/09/1989
Adresse :	25 RUE DES ALIZES 56850 CAUDAN	Lieu de naissance :	NANTES
(D) Situation avant ce contrat : CONTRAT D'APPRENTISSAGE		Régime social : MSA : URSSAF : X	
Apprenti junior : 2 (oui = 1, non=2) (D) A bénéficié d'un dispositif d'accompagnement : 4		Niveau de la dernière formation :	5
Représentant légal <input type="checkbox"/> père <input type="checkbox"/> mère <input type="checkbox"/> tuteur		Intitulé du dernier diplôme obtenu :	BEP METIERS DE L'ELECTROTECHNIQUE
Nom et prénom		Diplôme le plus élevé obtenu :	5
Si l'employeur est l'ascendant de l'apprenti		Reconnaissance travailleur handicapé :	2
- lien de parenté :		(oui=1, non=2, en cours=3)	
- organisme où est versé le salaire de l'apprenti :		N° de compte :	

LE MAITRE D'APPRENTISSAGE (voir notice cadre F)

Nom et Prénom :	DREVAL Gwenaél	Expérience professionnelle en lien avec la formation préparée par l'apprenti :	ELECTRICIEN - ELECTROTECHNIEN	Durée : 12 ans
Nom d'époux(se) :		Diplômes ou titres obtenus :	CAP - BAC PRO E.I.E.	
Date de naissance :	12/02/1976	A la date de début de contrat :		
Le maître d'apprentissage est-il l'employeur ? 2 (oui = 1, non=2)		Nombre d'apprentis et d'élèves de classe préparatoire à l'apprentissage suivis par le maître d'apprentissage :	1	
		Nombre de salariés en alternance, y compris en apprentissage suivis par le maître d'apprentissage :	1	

LE CONTRAT (voir notice cadre G)

Début	01/09/2008	Fin	31/08/2010	Durée	23 Mois	30 jours	Durée hebdomadaire de travail	39,00 heures/minutes
<i>Préciser s'il s'agit du S.M.I.C. ou du S.M.C. (salaire minimum conventionnel)*</i>								
1ère année du	01/09/2008	au	31/08/2009	75,00 % du SMIC *	du	au % du	*
2ème année du	01/09/2009	au	31/08/2010	75,00 % du SMIC *	du	au % du	* Salaire brut mensuel à l'embauche
3ème année du		au	 % du	du	au % du	* 1132,31
4ème année du		au	 % du	du	au % du	*

(En cas d'avenant, renseigner également les années précédentes)

Avantages en nature à déduire du salaire brut mensuel : Nourriture €/jour Logement €/mois

Diplôme ou titre préparé (préciser également la spécialité) : **BAC PRO ELECTROTECHNIQUE ENERGIE EQUIP COMMUNICANTS**

Etablissement de formation responsable : **RUE SAINT MARCEL**

CFA DE LA VILLE DE LORIENT 56100 LORIENT

Travail sur machines dangereuses ou exposition à des risques particuliers : **2** (oui = 1, non=2)

L'employeur atteste que sont remplies les conditions permettant une formation satisfaisante de l'apprenti fixées à l'article L. 117.5 du code du travail

Les soussignés s'engagent à respecter les conditions du code du travail et le cas échéant de la convention collective, et certifient l'exactitude des renseignements donnés

Fait à : **Caudan** Signature de l'employeur Signature de l'apprenti Signature du représentant légal le cas échéant (2)

Le : **01/09/08**

CADRE RESERVE A L'ETABLISSEMENT DE FORMATION (voir notice cadre E)

Cache de l'établissement de formation responsable	N° UAI de l'établissement de formation responsable	0560808Z	Date de visa	30/09/08
CENTRE DE FORMATION D'APPRENTI VILLE DE LORIENT Rue Saint Marcel - BP 30010 56315 LORIENT Cedex Tél. 02 97 35 31 80 Fax 02 97 35 31 81	Début du cycle de formation	15/09/2008	du contrat :	
	Code du diplôme ou titre	40025506	Niveau :	4
	Nombre d'heures de formation assurées			
	1ère année du	15/09/08 au 26/09 = 700 heures	3ème année du	au heures
	2ème année du	26/09 au 30/09 = 665 heures	4ème année du	au heures

CADRE RESERVE A L'ORGANISME CONSULAIRE

CCI du Morbihan Point A	Nom :	CCI MORBIHAN	N° SIRET	185.600.053.00010
	CEDEX		Date de réception du dossier complet	06/10/2008
	N° de gestion interne :	10337		

Enregistrement : N° **056200711000694** Avenant : Date de la décision d'enregistrement : **14 OCT. 2008**

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données à caractère personnel vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande. Toute fausse déclaration est passible de sanctions pénales (Art. 441-1 du code pénal).

(1) Ne remplir que les rubriques à modifier

(2) Si l'apprenti est mineur ou incapable majeur

ANNEXE

n°5



ATTESTATION

S.A.E.B.I.
297 rue de Kerlo
56850 CAUDAN
France

**Entreprise titulaire de l'appellation
QualiPV millésime 2009 - module Elec**
engagée dans une démarche qualité pour l'installation
des générateurs photovoltaïques raccordés au réseau.

Numéro QualiPV : QPV/37579/2009/E

Toutes les coordonnées de cette entreprise sur www.qualipv.org,
rubrique "Liste des installateurs"

Association Qualité Energies Renouvelables
Siège social : 37 rue La Fayette
75009 PARIS
SIRET 489 907 360 00015





31 AOUT 2009

Centre Régional
des Énergies Renouvelables

ATTESTATION DE PRESENCE AU STAGE L' Energie photovoltaïque module ELEC

Je soussigné, Denis Renoux, Directeur du Centre Régional des Energies Renouvelables,
(N° dispensateur de formation : 54790069579) atteste que :

Monsieur Fabrice KERSAUZE

Entreprise

SAEBI

56850

297 rue de Kerlo

CAUDAN

A participé à la formation :

L' Energie photovoltaïque

Date de la formation :

du 11-août-09 au 13-août-09

Organisateur :

CEDI

Lieu de passage :

Lorient

Durée :

21 heures

Formateur :

CRER

Fait à Villiers en Plaine, le :

13-août-09

Le Stagiaire

Laetitia Karam

CENTRE RÉGIONAL
DES ÉNERGIES RENOUVELABLES
Route de Benet
79160 VILLIERS EN PLAINE
Tél. 05 49 08 24 24 - Fax 05 49 08 24 25
www.crer.info
SIRET 422 071 902 00024 - APE 9499 Z

CRER
Route de Benet - 79160 Villiers en Plaine
Tél : 05.49.08.24.24
Email : accueil@crer.info

ANNEXE

n°6

Document Unique d'évaluation des risques.

Sécurité & Santé

Classé par situations de danger

Dossier N° : 20090604 Jeudi 09043551

Nom Dossier : BUREAUX

Créé le : 04/06/2009

Mis à jour le : 31/03/2010

VISA :	
Nom :	LE GUERN
Prénom :	Fabienne
Fonction :	Grande
Signature :	
Date :	31/03/2010

SAEBI
297, Rue de Kerlo
Z.I. de Kerpont
56850 CAUDAN

Tél. : 0297893286
Fax : 0297893965

Plan d'actions de prévention des risques professionnels.

Classé par phases de travail


Dossier N° : 20090604 Jeudi 09043551

Nom Dossier : BUREAUX

Créé le : 04/06/2009

Mis à jour le : 31/03/2010

**SOCIÉTÉ ARMORICAINE ÉLECTRICITÉ
BATIMENT - INDUSTRIE**
297, Rue de Kerlo - Z.I. de Kerpont - B.P. 21
56854 CAUDAN Cedex
Tél. 02 97 89 32 86 - Télécopie 02 97 89 39 65
SIRET 319 151 153 00015 - R.C. 80 B 159
APE 4391 A - N° TVA - FR 83 319 151 153

VISA :	
Nom : <u>LE GUERIN</u>	_____
Prénom : <u>Fabienne</u>	_____
Fonction : <u>Gérante</u>	_____
Signature : 	_____
Date : <u>31/03/2010</u>	_____